

RCS : METZ

Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01042

Numéro SIREN : 901 023 796

Nom ou dénomination : 3E ETUDES ET FORMATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 352

3E ETUDES ET FORMATIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social : 1 avenue Foch 57000 Metz
901 023 796 R.C.S. Metz

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 04/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet, à 17 heures, au siège social,

La soussignée, la société 3ED, Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000,00 euros ayant son siège social au 1 avenue Foch – 57000 METZ et immatriculée sous le numéro 801 343 351 au R.C.S. T.J. de METZ, représentée légalement par sa Directrice Générale la Société WADES études et développements (W.E.D.), cette dernière représentée par son Président Monsieur Didier GUYOT, Associée unique et Présidente de la société

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30/06/2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide du fait de la précédente décision, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

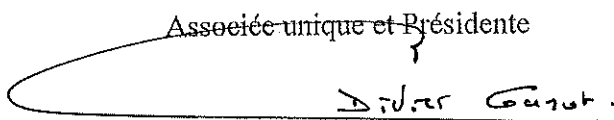
TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et Associée Unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

SAS 3ED, Représentée par sa Directrice
Générale W.E.D.

Associée unique et Présidente

 Didier Guyot.